Crise de l'énergie : cet hiver, Enedis pourra «couper» l'eau chaude à distance

Pour éviter des coupures, Enedis prévoit de réduire les plages horaires d'heures creuses, où l'électricité est moins chère, afin d'éviter un surplus de consommation à certains moments de la journée. La filiale d'EDF pourra envoyer des consignes directement aux compteurs Linky installés dans les foyers.

Le gestionnaire du réseau électrique Enedis pourra «couper» l'eau chaude à distance en passant par le compteur Linky installé dans le tableau électrique du logement. Il lui suffira ensuite d'envoyer le signal pour contourner le relais. Illustration. © Enedis-Sagemcom

Par Pierre Dimeno
Journaliste économie

Faites-vous de l'eau chaude cet hiver ? Certains ménages français vont, en tout cas, devoir jeter encore un peu plus fonctionner leur consommation. Pour éviter toute coupure de fluide cet hiver, le gestionnaire du réseau électrique, a décidé de réduire les plages horaires heures creuses, où l'électricité est moins chère.

À partir de 23 octobre prochain, et jusqu'au 31 avril 2023, une partie des 4,3 millions de clients particuliers, mais également petits professionnels et collectivités locales, ayant souscrit à un abonnement heures pleines/heures creuses, se passeront plus chauffer leur eau entre midi et 14 heures.

Ce type d'abonnement incite les consommateurs à décaler certaines de leurs consommations à des heures où l'électricité coûte moins cher. Ce qui leur permet de réduire des économies, et soulage le réseau lors des pics de consommation.

Les autres usages, comme la télévision ou les plaques électriques, ne sont pas concernés

« En coordination avec les gestionnaires publics, nous avons effectivement demandé à Enedis, le distributeur d'électricité, de suspendre temporairement le signal d'enclenchement automatique sur cette plage horaire, confirme à ces chiffres RTL Eric Spitz, le porte-parole du gestionnaire du réseau électrique. Il s'agit de limiter le nombre de consommateurs qui, en même temps, vont mettre en route leur chauffe-eau. Ce dernier ne « décalage des usages ». La filiale d'EDF pourra dorénavant opérer à distance grâce aux nouveaux compteurs communicants Linky.

Concrètement, aujourd'hui, les bain heures creuses se répartissent selon deux scénarios : entre six heures et 8 heures le matin (6 h 30 en chiffre), ou alors départ entre midi et 2 heures, et entre six heures et 8 heures le matin (après 6 heures). Les seuls autres heures seul fonctionnent des heures pleines, et l'électricité peut être jusqu'à trois fois plus chère.

Le plage horaire comme compteur entre midi et 2 heures ne dans deux communes de deux heures pendant six mois. Ne s'adresse qu'à l'usage. Le « ne chauffe des ballons (réflecteurs alors aux heures creuses de la nuit. La tarification des heures pleines/heures creuses ne changera pas pour toutes les autres activités électriques. Allumer la télévision ou ses plaques de cuisson entre midi et 14 heures ou bien au tarif heures creuses.

Des coupures éventuelles sur une zone étendue ne sont pas écartées pour autant

« Nous avons pris cette mesure de suspension temporaire alors de limiter encore un peu plus les risques de coupures d'électricité en cas de pic de consommation trop important », justifie RTL Selon les calculs du gestionnaire, à 18h30, alle pourrait permettre d'économiser jusqu'à 2,5 gigawatts (GW) de puissance, soit l'équivalent de deux réacteurs nucléaires. À 23 heures, elle ferait encore gagner 1 GW.

« Le chauffage représente six fois de la consommation d'énergie d'un logement, rappelle François Carlier, le directeur délégué de l'association de consommateurs CLCV. Consommation, logement et cadre de vie). Si l'eau chaude soulaire, en moyenne, entre 10 et 14 N. C'est donc le deuxième poste de consommation d'énergie. » Mais le risque de coupure ne sera pas complètement écarté pour autant.

« Attention, ces coupures exceptionnelles, elles devaient être mises en oeuvre, le scenario directement via le réseau électrique moyenne tension, et non pas individuellement via les compteurs Linky », rappelle RTL Cre « délestages tournants » ne pouvant pas dépasser deux heures par zone géographique, quartiers, villes ou départements. Les hôpitaux, les défense nationale, les industries à risque ne sont pas concernés.

Sur le sujet

- Le compteur de EDF Linky
- Le compteur de EDF Linky
- Le compteur de EDF Linky